



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2018

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléantes : Madame Janine GILLETTA, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

**RAPPORT N° 18-56 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- MODIFICATION**

Le règlement intérieur adopté par délibération du 11 juillet 2014 et modifié par délibérations des 21 mai 2015 et 18 mai 2017 fixe les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration conformément à l'article R.1424-16 du code général des collectivités territoriales.

Il vous est proposé, aujourd'hui, de compléter ainsi l'article 14 relatif aux questions orales afin de prévoir la possibilité de déposer un vœu :

Article 14 : questions orales et vœux

Les membres du conseil d'administration peuvent également déposer un vœu. Ce dernier doit être signé de son auteur et transmis au président au moins trois jours avant le début de la séance

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de compléter l'article 14 du règlement intérieur du conseil d'administration relatif aux questions orales afin de prévoir la possibilité de déposer un vœu.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Angé GINESY